

Le ministère de l'éducation nationale et de la recherche a acté, par la parution au [journal Officiel](#) en date du 1er septembre 2019, le décret relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire pour la mise en place dans les établissements du secondaire la plateforme PIX.

PIX est en effet une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Ce service est accessible gratuitement. Il permet à chaque élève de mesurer son niveau de maîtrise des compétences numériques. Cette plateforme permet de délivrer aux élèves, **en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal**, une certification de leur niveau de maîtrise des compétences numériques.

Elle permet d'obtenir son profil de compétences numériques dans **cinq domaines** : **Information et données, Communication et collaboration, Création de contenu, Protection et sécurité, Environnement numérique**

Il y a 16 domaines de compétences comme

5 domaines et 16 compétences

